

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE D'UN OPCVM

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 décembre 2023, d'agréer le changement du gestionnaire de « **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** » et la désignation de l'intermédiaire en bourse **MAXULA BOURSE** en tant que nouveau gestionnaire en remplacement de **SMART ASSET MANAGEMENT**, société de gestion.